

2023-02

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Annie JEGAT.

Etaient présents: Annie JEGAT, Philippe DURIN, Rémi GUYOMARD, Florent GAMBU, Yvon GUEDES, Etienne CORNU, Alain NAVE, Céline LEFEBVRE, Françoise DESOMBRE, Stéphane VIRAPIN, Benoît CLATOT, Dominique QUIESSE, Annick GUERARD, Franck DORTIGNAC

Etaient absents excusés: Christine HUNKELER, (pouvoir à Rémi GUYOMARD)

Date de convocation: 28 février 2023

Secrétaire de séance: Philippe DURIN

Approbation du PV du Conseil Municipal du 28/11/2022 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 16 janvier 2023.

Délibération n°03-2023 : Travaux d'Eclairage Public – Sente du Mont-Rouge

Depuis plusieurs années l'éclairage de la sente du Mont rouge est défectueux, les éclairages situés sur le sol ne sont que peu visibles et rendent le tracé dangereux. Il est impératif de prévoir un éclairage différent plus performant afin de sécuriser le parcours.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-2022-76046-M3903 et désigné « Sente du Mont-Rouge » dont le montant prévisionnel s'élève à 10800,00€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 4560,00€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'adopter le projet, d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif de l'année 2023 pour un montant de 4560,00€ TTC et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération n°04-2023 : Motion du Conseil Municipal contre la réforme des retraites

Sous l'impulsion de Monsieur Guyomard, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter par délibération une motion contre la réforme des retraites qui serait écrite en ces termes :

« Le Conseil Municipal d'Auzouville sur Ry refuse la réforme des retraites proposée par le gouvernement.

Cette réforme prévoit un report progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, contre 62 actuellement, une accélération de l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans, ainsi que la disparition des régimes spéciaux,

particulièrement pénalisants pour les femmes, les salariés les plus modestes, les métiers à haute pénibilité.

En tant qu'élus de la République et employeurs publics, nous refusons cette réforme. La pénibilité de certains métiers abîme les corps, dans la fonction publique territoriale aussi, et nous refusons à ce titre de voir les agents de nos collectivités travailler plus longtemps. Cette réforme risque d'accroître le nombre d'agents devenant physiquement « inaptes » renforçant les problématiques de reclassement que nous connaissons déjà, tout particulièrement dans les petites communes qui n'emploient que quelques agents.

Dans un contexte d'importantes difficultés financières de nos collectivités liées à l'explosion des coûts, notamment énergétiques, et contrairement aux engagements pris, le gouvernement envisage que les employeurs de la fonction publique territoriale voient augmenter de près de 500 millions d'euros leurs cotisations sociales alors que rien ou presque n'est demandé aux employeurs privés.

C'est profondément injuste. En plus de son caractère antisocial, la mesure allongeant l'âge légal de départ à la retraite impliquerait des bouleversements dans la vie démocratique de notre pays. Alors qu'un président d'association sur deux est actuellement à la retraite, cette mesure remettrait en cause le rôle essentiel que jouent les retraités en matière de cohésion sociale, à travers leur engagement dans les associations, les clubs sportifs et même dans nombre de nos conseils municipaux.

Les communes de notre pays sont incontestablement des foyers vivants de démocratie. Leurs conseils municipaux sont largement investis par des citoyens à la retraite qui, libérés des contraintes liées à leurs emplois, peuvent pleinement faire profiter à tous des expériences et des compétences qu'ils ont accumulées durant leur carrière professionnelle. Les retraités représentent ainsi plus de la moitié des maires de France et 30% des nouveaux édiles.

Tout en favorisant de nouvelles mesures pour que les salariés exercent en plus grand nombre des fonctions électives, notamment par la création d'un statut de l' élu impliquant la réévaluation du crédit d'heures de disponibilité pour l'exercice de leurs fonctions pour les élus salariés ou par des mesures relatives à la prise en charge des frais de garde d'enfants, nous ne pouvons nier le rôle fondamental des retraités dans le bon fonctionnement de nos communes.

Voilà pourquoi nous invitons nos collègues élus, dans leur diversité, à s'opposer avec nous à cette réforme lourde de dangers. »

Monsieur Guyomard insiste sur le rôle des retraités dans la vie associative et locale, notamment leur implication dans les conseils municipaux. Il craint que cette réforme soit préjudiciable à l'engagement associatif et politique local.

Monsieur Nave n'est pas du tout convaincu par les arguments de la motion.

Monsieur Quiesse espère que la motion deviendra une motion de censure.

Monsieur Cornu est opposé à la réforme mais estime que ce n'est pas le rôle de la Commune de déposer une motion.

A la majorité (5 Abstentions, 10 voix pour), le Conseil Municipal adopte la délibération.

Délibération n°05-2023 : Tarifs d'occupation du Domaine Public pour le marché de plein vent

Devant la faible fréquentation du marché du jeudi soir, et pour ne pas décourager les commerçants de venir le faire vivre, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adapter le tarif d'occupation du Domaine Public par les commerçants ambulants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer un forfait d'occupation du Domaine Public par les commerçants ambulants de 10€ par an pour l'année 2023.

Présentation du service Espace et Mesures :

Monsieur Guyomard présente aux membre du Conseil Municipal le nouveau service « Espace et Mesures » dédié aux Collectivités dont bénéficie la commune depuis quelques semaines. Ce service va permettre un suivi très détaillé de la consommation électrique de la Commune qui donnera des pistes de réflexion sur les économies d'énergie.

Réflexion sur le devenir du Presbytère :

Il n'y a plus que 2 scenari possibles pour le devenir du presbytère :

- soit la vente du presbytère au bailleur social Logéal.
- soit un bail emphytéotique de 50 ans au profit de l'association Néologis pour une rénovation du presbytère en habitat partagé : mais pour que l'opération soit réalisable financièrement par l'association, il faut impérativement que cela fasse conjointement avec une création de plusieurs logements sur la réserve foncière de la commune située derrière le Presbytère.

Madame le Maire interroge les conseillers municipaux pour connaître leur position. Est-ce que le Conseil est prêt à vendre ? Est-ce qu'il y a un intérêt pour la Commune à garder et à entretenir ce bâtiment sachant qu'il n'y a pas forcément les moyens ? Chacun s'exprime et les avis sont très partagé entre ceux qui se résignent à vendre le Presbytère par manque de moyens et ceux qui optent pour le bail emphytéotique pour récupérer le bâtiment dans 50 ans.

Le Conseil souhaite plus d'informations de la part de Néologis. Et la question sera encore débattue lors de prochaines séances du Conseil.

Compte rendu des réunions inter-communales

SIAEPA du Crevon :

Suite au décès de Monsieur Charbonnier, le Syndicat a élu un nouveau Président, Monsieur François Delnott, deux vice-président et les membres du bureau.

CCICV :

- Suite au décès de Monsieur Charbonnier, le Conseil Communautaire a élu Madame Béatrice Fourneau, maire de Beaumont-le-Hareng, au poste de Vice-Présidente de la CCICV.
- Présentation du rapport d'activités 2022 de l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin.
- Débat d'Orientation Budgétaire 2023.
- Décision des montants des attributions de compensation.
- Validation du scénario de gestion des biodéchets avec l'échéance de 2024 où la gestion des biodéchets sera obligatoire.

Entente Intercommunale :

- La Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal souhaite réintégrer l'Entente Intercommunale, ce qui est une bonne nouvelle budgétaire pour le fonctionnement de l'Entente.
- Grâce à la convention passée par le Collège avec la piscine de Darnétal, le prix de l'entrée reste à 2€ pour les enfants alors que la Mairie de Darnétal envisageait l'augmentation du tarif à 2,70€.

Séance levée à 22h40

Prochaine réunion le lundi 27 Mars 2023 à 20h30